



C'est le constat honnête d'un politique ; ce sont aussi les recensions précises et concordantes de scientifiques... et de l'OCE. La table ronde du 23 novembre 2016 à l'Assemblée nationale pourrait éclairer une autre lecture du concept de la continuité écologique. Elle ne renversera pas brutalement la balance, mais le curseur scientifique pourrait enfin être considéré,

après un martelage manichéen depuis 10 ans sur ce qui est prétendument bon ou mauvais pour les espèces piscicoles, la biodiversité et les écosystèmes. Les politiques ont été désinformés :

- sur les mauvaises cibles présumées coupables de dégrader la qualité des masses d'eau,
- sur le dévoiement de la loi qui expose que tout ouvrage doit être "*géré, entretenu, équipé*". Le législateur n'a jamais préconisé leur destruction, C'est pourtant la priorisation administrative, encouragée financièrement (à très mauvais escient) par les Agences de l'eau,
- sur des bases scientifiques lacunaires fondant le concept de la continuité écologique,
- sur les considérants intellectuellement malhonnêtes de l'ONEMA,
- sur la loi qui fait grief : l'exemple de l'alose est symptomatique d'une dérive intellectuelle faisant porter une charge financière spéciale et exorbitante aux propriétaires d'ouvrages,
- sur la légitimité de faire peser une charge exorbitante prétendant œuvrer pour des peuplements piscicoles artificiels résultant d'empoisonnements,
- sur la réelle nature des MES (matières en suspension), provenant des pratiques agricoles pédologiquement très érosives, La turbidité de l'eau serait-elle d'un bon apport "sédimentaire"? Rien n'est moins sûr, car si la terre a besoin d'eau, la mer n'a jamais eu besoin de terre,
- sur la vision partielle de la biodiversité,
- sur la restauration des habitats: si n'y a pas restauration de la qualité de l'eau, ce sera peine perdue,
- sur les autres facteurs qui doivent absolument prendre en compte les dimensions

symboliques, historiques, culturelles, sociales, économiques et patrimoniales des cours d'eau,

- sur l'absence de considération des multifonctionnalités des aménagements; sur la priorisation à l'aveugle et circonstancielle des interventions,
- sur l'efficacité des dépenses publiques,
- sur l'absence d'indicateurs robustes et de suivi remplacés par un simple autosatisfécit,
- sur l'absence totale de démocratie dans la pyramide décisionnelle
- et...sur le fait que FNE dicte sa loi à la DEB.

Que fait-on d'un tel réquisitoire? Nier tout en bloc ou point par point, ne serait pas crédible, sauf à produire les études scientifiques robustes que nous réclamons depuis 10ans.

La vidéo compète de la séance (durée 2h45mn) est disponible ci-dessous
(Vous pouvez sélectionner l'intervenant de votre choix en cliquant sur les noms à droite de la vidéo.)

Commission du développement durable : Table ronde sur l'usage et la gestion équilibrée des cours d'eau